



CONCOURS MEILLEURE PLANCHE APÉRITIVE

Chers Professionnels,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer **au concours de la Meilleure Planche Apéritive**, dans le cadre du salon **REST'HÔTEL & MÉTIERS DE BOUCHE D'ORLÉANS**.

REST'HÔTEL, c'est le rendez-vous incontournable pour les professionnels des CHR, Métiers de Bouche et de la Restauration Collective..

VOTRE DEFI ?

Réaliser **2 PLANCHES APÉRITIVES IDENTIQUES** qui seront notées par un jury de professionnels.

QUAND ?

DÉPÔT DES PLANCHES LE LUNDI 11 MARS DE 11H À 15H au parc expo Le Loiret - CO'MET d'Orléans.

POUR VOUS INSCRIRE, RIEN DE PLUS SIMPLE !

-Retournez le bulletin d'inscription ci-dessous et le règlement signé avant le 08 mars 2024.

-Nous vous demandons d'accompagner votre inscription, par un chèque de caution d'un montant de 50€, qui ne sera pas encaissé et vous sera remis lors du concours, pour garantir votre présence le jour j.

Au plaisir de vous compter parmi les participants de ce concours,

L'équipe d'Organisation



BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner par mail à : cedric.dumas@alliance-expo.fr ou par courrier
Alliance Expo - 21 B rue de la Roque - 24100 CREYSSE - 05 53 45 72 12

Nom de l'établissement :

Adresse :

CP : Ville :

Contact du Participant : Nom : Prénom :

Téléphone : Email :

- Souhaite participer au Concours de la Meilleure Planche Apéritive Orléans
- Chèque de caution 50€

VISITER LE SALON

Rest'Hotel
& Métiers de Bouche

ORLEANS | 10.11
PARC EXPO | MARS 2024

Je télécharge
Mon badge





RÉGLEMENT

CONCOURS MEILLEURE PLANCHE APÉRITIVE

Article 1 - Conditions de participation

Ce concours est ouvert à l'ensemble des artisans bouchers-charcutiers, charcutiers-traiteurs ou conserveurs des départements du Loiret (45) et du Loir-et-Cher (41).

Seront admis à participer

- Les gérants d'une entreprise artisanale de boucherie-charcuterie, de charcuterie-traiteur ou d'une conserverie, inscrite au Répertoire des Métiers du Centre-Val-de-Loire.
- Les salariés d'une entreprise artisanale de boucherie-charcuterie, de charcuterie-traiteur ou d'une conserverie, inscrite au Répertoire des Métiers du Centre-Val-de-Loire (y compris les apprentis).

La justification de l'inscription de l'entreprise au Répertoire des Métiers du Centre-Val-de-Loire pourra être demandée aux participants avant le concours.

Il ne sera admis qu'une seule candidature par entreprise qui sera alors représentée soit par le gérant, soit par le salarié, soit par l'apprenti.

Les chefs d'entreprise possédant plusieurs fonds artisanaux en Centre-Val-de-Loire, avec des dénominations et des adresses différentes, pourront présenter une candidature par établissement. Il ne sera en revanche retenu, pour le classement des gagnants, que l'établissement ayant obtenu la meilleure note.

Article 2 - Conditions d'inscription

Le bulletin d'inscription

Pour s'inscrire à ce concours, les participants devront renseigner le bulletin d'inscription envoyé par courrier et/ou par mail. Lorsque vous aurez dûment rempli votre bulletin, vous pourrez envoyer celui-ci accompagné par votre chèque de caution de 50€ (qui ne sera pas encaissé et rendu le jour du concours) par courrier : 21B Rue de la Roque 24100 CREYSSE.

Contact : Cédric DUMAS (cedric.dumas@alliance-expo.fr) 06 88 18 39 82

Toute modification ou annulation de l'inscription devra intervenir auprès de Cédric DUMAS,

cela avant la date limite d'inscription. Toute annulation après la date limite d'inscription engendrera l'encaissement du chèque de caution. La réception effective du bulletin d'inscription de chaque entreprise sera confirmée par mail.

La date limite d'inscription

La date limite de l'inscription de la réception du bulletin par mail ou courrier (chèque de caution) est fixée au vendredi 08 mars 2024, à 20h00 (le cachet de la poste faisant foi).

Caution

Pour s'inscrire à ce concours, un chèque de caution de 50 € sera demandé au moment du dépôt du bulletin d'inscription, en espèce ou par chèque, à l'ordre de Alliance Expo. Celui-ci fera foi de votre participation le jour j, ainsi que garanti en cas de casse du matériel mis à disposition par les organisateurs du salon (Alliance Expo).

Article 3 - Critères de qualification des planches apéritives

Le présent concours a pour thème la Planche Apéritive.

Les caractéristiques imposées

Les candidats devront présenter 2 planches apéritives identiques avec les caractéristiques suivantes :

- Chaque planche sera confectionnée pour 6 personnes, sur le support choisi par le concurrent
- Chaque planche ne devra pas dépasser un prix de vente en magasin de 30 €
- Chaque planche comportera au minimum 3 produits charcutiers (y compris les conserves) de fabrication maison artisanale et produits au sein de l'entreprise participante
- Les produits complémentaires suivants pourront agrémenter la planche selon le choix des professionnels et en respectant les critères précédemment cités :
 - Charcuteries crues et/ou cuites (y compris produits séchés, fumés, stérilisés...)
 - Pains
 - Fromages
 - Légumes
 - Fruits
 - Sauces
 - « Amuse-bouche » (antipastis, tapas...) de tout genre **à l'exception des produits frits**
 - Herbes et aromates

Chaque participant certifiera sur l'honneur qu'au moins 3 produits charcutiers présents sur la planche présentée sont de sa propre fabrication et ont été confectionnés dans l'entreprise inscrite au concours. Chaque participant s'engage également à continuer la fabrication maison de la planche apéritive s'il est primé, cela suivant la même recette et présentation que celle appliquée pour le présent concours.

Le dépôt des produits

Les participants au concours devront déposer ou faire déposer les 2 planches apéritives de l'entreprise, le lundi 11 mars de 11h00 à 15h00, au :

Parc des Expositions Le Loiret - HALL 4

CO'Met ORLÉANS

1 Rue du Président Robert Schuman

45100 Orléans

Les 2 planches de l'entreprise seront amenées dans un emballage protecteur, neutre, sans signe distinctif, accompagnées d'une enveloppe fermée, sans indication extérieure, dans laquelle seront consignés :

- le nom de l'établissement,
- l'adresse de l'établissement,
- le nom et le prénom du participant,
- la qualification du participant (salarié(e), apprenti(e), gérant(e)),
- le numéro de téléphone portable du participant,
- le nom des 3 produits charcutiers faits maison présents sur la planche en question.

Un numéro d'ordre leur sera attribué à leur arrivée (aucun membre du jury ne sera présent lors de l'attribution des numéros).

Les planches déposées au-delà de 15h00 ne seront pas acceptées.

Aucune planche ne pourra être réclamée ou reprise.

Les supports pourront être récupérés à l'issue du concours.

J'ai lu et accepte les conditions de participation au concours.

Cachet de l'entreprise et signature :